

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 mai 2019

L'an deux mil dix-neuf, le seize mai à vingt heures quinze minutes,
Le Conseil Municipal de la commune de PRÉE-d'ANJOU,
Convoqué conformément aux articles L. 2121-10 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales,
S'est réuni en session ordinaire, à la mairie déléguée d'AMPOIGNÉ,
Sous la présidence de M. Serge GUILAUMÉ, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : **10/05/2019**

Etaient présents :

- | | |
|------------------------------|--|
| 1. M. Serge GUILAUMÉ, | 9. Mme Véronique LABBE, a quitté la séance à 22 h 30 |
| 2. M. Dominique JAILLIER, | 10. M. Bertrand TOUEILLE, |
| 3. M. Philippe SAUVÉ, | 11. Mme Fanny MORILLON, |
| 4. Mme Magali LOINARD, | 12. M. Alain CHAUVEAU, |
| 5. Mme Anne-Pascale LECLERC, | 13. M. Stéphane MARCHAND, |
| 6. Gérard LÉTARD, | 14. M. Olivier GUILLET, |
| 7. Mme Isabelle DRAPEAU, | 15. M. Patrice CHRÉTIEN, |
| 8. Mme Aurélie PINSON, | 16. M. Gaël PINEAU. |

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : M. Denis GAUTHIER, M. Mickaël RAIMBAULT, M. Jean- Pierre AUDEBERT, M. Etienne GIFFARD, M. Mickaël MOURIN, Mme Gwénaëlle REILLON, Mme Aurélie BROSSIER.

Absent :

M. Patrice CHRÉTIEN a été élu secrétaire.

DATE DE CONVOCATION : 10 05 19
DATE D'AFFICHAGE : 10 05 19
NOMBRE DE CONSEILLERS
EN EXERCICE : 23
PRESENTS : 16
VOTANTS : 16

Le procès-verbal de la réunion du 28 mars 2019 est approuvé.

N° 19-05-025 ACQUISITION D'UN VÉHICULE POUR LES DIFFÉRENTS SERVICES DE LA COMMUNE ET DEMANDE DE SUBVENTION FCATR AUPRÈS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHATEAU-GONTIER.

La Commune souhaite acquérir un minibus pour améliorer le fonctionnement du service jeunesse et des écoles de la commune.

Il est proposé de mettre également à disposition le véhicule aux associations de la commune au vu d'une convention présentée ci-jointe,

La Sarl JV-Auto 53 de Prée-d'Anjou présente un devis d'un Citroën Jumpy 2HDI 125 confort, année 2015, de 57080 km d'un montant de **15 857.43 HT** soit 18 950.76 € TTC.

La commune sollicite une subvention de 50 % auprès de la Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier pour l'acquisition du minibus susvisé pour un coût de 15 857.43 € HT, au titre du volet 2 du FAD "Aide aux communes pour l'acquisition et le prêt de gros matériels".

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

ACCEPTE le devis de la Sarl JV-Auto 53 de Prée-d'Anjou d'un montant de **15 857.43 H.T** soit 18 950.76 € TTC,

ADOPTE la convention présentée, ci-jointe,

AUTORISE Mr le Maire à solliciter, auprès de la Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier le volet 2 du F.A.D,

DONNE tout pouvoir à Mr le Maire pour effectuer toutes démarches et signer toutes pièces afférentes au présent dossier.

N° 19-05-026 DEMANDE D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DE L'ÉCOLE ARTHUR PRODHOMME DE POMMERIEUX DANS LE CADRE D'UNE CLASSE DÉCOUVERTE.

M. le Maire expose que par courrier reçu en mairie le 29 mars 2019, l'école Arthur Prodhomme de Pommerieux sollicite le Conseil Municipal concernant une demande de subvention suite au projet d'une classe de mer dans la Manche du 14 au 18 octobre 2019, afin de travailler l'éducation civique et morale auprès des enfants. 4 élèves habitants la commune sont concernés,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉCIDE de verser à l'école Arthur Prodhomme de Pommerieux, la somme de **94.00 €** par élève scolarisé et habitant sur la commune.

SOLLICITE l'école à transmettre un exposé sur cette classe de mer.

N° 19-05-027 TARIFS STAGE ET REPAS SEMAINES THÉÂTRE.

Mme Magali LOINARD fait part qu'il est organisé, durant l'été, un stage théâtre pour les jeunes qui ont entre 10 et 16 ans, du lundi 15 au vendredi 19 juillet et du lundi 22 au vendredi 26 juillet. Les représentations publiques auront lieu les vendredis 19 et 26 juillet. Le stage sera animé par Gilles CARRÉ, metteur en scène.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, 9 voix pour et 7 voix contre l'augmentation des tarifs,

APPLIQUE les tarifs 2019 suivants :

- 80.00 € /semaine/enfant de la commune de Prée-d'Anjou
- 95.00 €/semaine/enfant hors commune
- 5.80 € le repas

PRIORISE les inscriptions, en premier lieu, jeunes domiciliés sur la commune et en second lieu, jeunes domiciliés hors commune.

N° 19-05-028 INDEMNITÉ POUR LE GARDIENNAGE DE L'ÉGLISE SAINT JEAN BAPTISTE D'AMPOIGNÉ.

M. le maire rappelle que chaque année, une indemnité est allouée aux préposés chargés du gardiennage de l'église communale,

Par délibération N° 18-09-073 du 13 septembre 2018, Il a été versé 200 € à Mme DUTERTRE Thérèse demeurant rue des Loisirs Ampoigné 53200 Prée-d'Anjou,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉCIDE de verser à Mme DUTERTRE Thérèse demeurant rue des Loisirs à Ampoigné, l'indemnité de gardiennage de l'église au titre de l'année 2019 pour un montant de **200.00 €**.

N° 19-05-029 RÉSULTAT PROGRAMME VOIRIE 2019.

Le marché lancé suivant une procédure de mise en concurrence adaptée le 12 mars 2019, date d'envoi auprès de 4 entreprises et après vérification des offres ouvertes le 18 avril 2019, a révélé que :

1. EUROVIA Atlantique de Laval..... 37 570.00 € HT
2. PIGEON TP Anjou Loire de Renazé..... 33 878.90 € HT
3. CHAZÉ TP de Craon..... 39 419.90 € HT
4. LOCHARD BEAUCÉ de Brée..... 38 653.20 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉCIDE d'attribuer le marché concernant les travaux de voirie 2019 à l'entreprise **PIGEON TP Anjou Loire de Renazé** pour un montant global de **33 878.90 € H.T** soit 40 654.68 € TTC.

AUTORISE M. le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

N° 19-05-030 PROPOSITION D'UN DEVIS DE TRAVAUX COMPLÉMENTAIRE VOIRIE 2019.

Mr Gérard LÉTARD fait part de la proposition de l'entreprise PIGEON TP Anjou Loire de Renazé (53) de travaux d'enduit bicouche sur la voirie communale pour un montant de 13 470.70 € HT soit 16 164.84 € TTC,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉCIDE d'accepter le devis proposé pour des travaux d'enduit bicouche sur voirie de l'entreprise PIGEON TP Anjou Loire d'un montant de **13 470.70 € HT** soit 16 164.84 € TTC,

AUTORISE M. le Maire à signer le devis.

N° 19-05-031 DEMANDE SUBVENTION FONDS URGENCE VOIRIE.

M. le maire expose que la commission voirie, après l'état des lieux effectué sur la commune, a classé prioritairement au vu de l'état de dégradation de chemins ruraux.

L'opération se caractérise par des travaux de revêtement sur voirie de rechargement, reprofilage et d'enduit bicouche et tricouche.

Ce programme d'investissement, évalué à la somme globale de 56 819.52 € TTC, soit 47 349.60 € HT s'articule comme suit :

Travaux de revêtement sur voirie	47 349.60 € HT
	=====
Total général	47 349.60 € HT

Ce projet s'inscrit dans le cadre du Fonds d'Urgence Voirie (FUV).

Aussi, afin de contribuer au financement de ces travaux, la commune de PRÉE-d'ANJOU va solliciter le soutien financier de la Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier, au titre du FUV, à hauteur de 23 673 €.

Le plan de financement de ce projet s'articule donc comme suit :

Nom du financeur	Montant
Commune de Prée-d'Anjou	23 676.60 €
Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier	23 673.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE l'opération voirie 2019, telle que décrite ci-dessus, le montant de l'investissement s'élevant à la somme de 47 349.60 € ;

STATUT favorablement sur le plan prévisionnel de financement précité ;

AUTORISE Mr le maire à solliciter, auprès de la Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier, l'attribution d'une subvention d'un montant de 23 673 €, s'inscrivant dans le cadre du Fonds d'Urgence Voirie ;

AUTORISE Mr le maire à solliciter toutes autres aides financières mobilisables, susceptibles de compléter le financement de cette opération, telles que présentées ;

DONNE tout pouvoir à Mr le maire, pour effectuer toutes démarches et signer toutes pièces afférentes au présent dossier.

N° 19-05-032 RÉSULTAT DE L'APPEL D'OFFRES A LA CONSTRUCTION DU BÂTIMENT ALSH.

Monsieur le Maire rappelle qu'un marché de construction d'un bâtiment pour l'accueil de loisirs sans hébergement a été lancé sous la forme d'une procédure adaptée. Cette consultation a été publiée le 24 avril 2019 pour une remise des offres fixée au 13 mai 2019 à 12 h 00.

La consultation comprend 13 lots :

<i>Lot</i>	<i>Désignation</i>
0	TERRASSEMENTS – VRD
1	MACONNERIE – BETON ARME
2	CHARPENTE BOIS
3	COUVERTURE - ETANCHEITE
4	REVÊTEMENTS DE FACADES
5	MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM - SERRURERIE
6	MENUISERIES INTERIEURES BOIS
7	CLOISONS SECHES - PLAFONDS
8	PLOMBERIE SANITAIRES
9	ELECTRICITE
10	CHAUFFAGE - VENTILATION
11	REVÊTEMENTS DE SOLS CARRELAGE
12	PEINTURE REVÊTEMENTS MURAUX – REVÊTEMENTS SOLS SOUPLES

Les membres de la commission d'appel d'offres se sont réunis le lundi 20 mai à 19 h afin de procéder au choix de la meilleure offre, au vu des critères de jugement des offres tel que définis dans le règlement de consultation, à savoir le prix des prestations : 60 % et la valeur technique : 40 %, et propose de retenir les prestataires suivants :

<i>Lot</i>	<i>N° marché</i>	<i>Désignation</i>	<i>Nom de l'entreprise</i>	<i>Montant H.T</i>
0	19/ALSH/LOT0	Terrassements-VRD	PIGEON TP	43 852.63
1	19/ALSH/LOT1	Maçonnerie-béton armé	ALLÉARD	80 000.00
2	19/ALSH/LOT2	Charpente bois	LUTELLIER	19 616.47
3	19/ALSH/LOT3	Couverture-étanchéité	CRUARD	35 589.00
4	19/ALSH/LOT4	Revêtements de façades	LUTELLIER	34 067.95
5	19/ALSH/LOT5	Menuiseries extérieures aluminium-serrurerie	REBOURS	28 800.00
6	19/ALSH/LOT6	Menuiseries intérieures bois	SIGMA	36 688.16
7	19/ALSH/LOT7	Cloisons sèches-plafonds	MF2P	40 090.67
8	19/ALSH/LOT8	Plomberie sanitaires	SND	14 990.00
9	19/ALSH/LOT9	Electricité	CEGELEC	34 000.00
10	19/ALSH/LOT10	Chauffage-ventilation	MAY'ENERGIE	34 833.33
11	19/ALSH/LOT11	Revêtements de sols carrelage	PERAIS	12 000.00
12	19/ALSH/LOT12	Peinture revêtements muraux-revêtements sols souples	MPB	25 086.99

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de la proposition de la commission d'appel d'offres et en avoir délibéré et à l'unanimité,

ATTRIBUE les lots aux entreprises tels que mentionnés ci-dessus,

AUTORISE le maire à signer le marché,

AUTORISE M. le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

N° 19-05-033 DEMANDE SUBVENTION PACTE POUR LA RURALITÉ AUPRÈS DE LA REGION AU PROJET ALSH.

Vu la délibération N° 18-09-080 du 13/09/2018 portant sur la désignation de la mission de maîtrise d'œuvre,

Vu la délibération N° 18-10-090 portant sur l'estimation et les demandes de subventions suite au projet de construction d'un Accueil de Loisirs Sans Hébergement,

Vu la délibération N° 19-05-032 du 16 mai 2019 portant sur le résultat de l'appel d'offres,

Vu la délibération N° 19-05-038 portant sur l'avenant N° 1 à la mission de maîtrise d'œuvre, groupement INTERFACES 3 D / Laurence CROSLARD, Architecture Urbanisme,

La commission finances estime le projet de construction de l'accueil de loisirs sans hébergement à 610 443.23 € HT,

Ce projet a été étudié afin de répondre au manque avéré de locaux compte-tenu d'un taux de fréquentation élevé des structures périscolaires existantes (école, accueil de loisirs des mercredis, des petites et grandes vacances scolaires, ...).

Ce nouveau bâtiment permettra de pallier aux difficultés suivantes rencontrées aujourd'hui, à savoir :

- Absence de bureau pour les animatrices de l'accueil de loisirs périscolaire et extrascolaire ;
- Manque de place pour les élus : la salle de conseil et le bureau du maire sont utilisés pour l'accueil de loisirs ;

Ce projet de construction vise à assurer la sécurité des enfants dans un seul espace.

Également, le projet chaudière bois s'élargira, à l'avenir, à la cantine, mairie et salle des fêtes lors de leurs réhabilitations énergétiques.

DÉPENSES H.T		RECETTES	
Travaux + prépa terrain citerne gaz	440 600.70 €	État – DETR-accordé	125 000.00 €
Honoraires + missions + levée topo	42 725.00 €	Région	50 000.00 €
Effacement réseaux : - électrique - télécommunication TTC	6 120.00 € 4 367.00 €	Département-Ct de territoire-accordé	25 236.00 €
Chaudière bois	105 000.00 €	CAF	77 500.00 €
Equipements (mobilier, ...)	10 395.89 €	Ccpcg – FCATR-accordé	30 000.00 €
Divers frais (Médialex, dématérialisation)	1 234.64 €	Département-ADEME	52 500.00 €
		Autofinancement (dont prêt CAF)	250 207.23 €
TOTAL	610 443.23 €	TOTAL	610 443.23 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE le plan de financement tel qu'énoncé ci-dessus,

SOLLICITE auprès de **la Région** une aide financière au titre **du pacte régional de ruralité**, mesure 26 – Fonds école et bâtiments liés,

AUTORISE M. le Maire à signer toutes les pièces afférentes à cette demande.

N° 19-05-034 LANCEMENT DE L'APPEL D'OFFRES DE LA MISE EN PLACE D'UNE CHAUDIÈRE BOIS GRANULÉ.

Mr Philippe SAUVÉ expose la réalisation d'une étude de faisabilité réalisée par Mr Olivier BENOIT, technicien à la fédération de la Cuma de la Mayenne et en partenariat avec Mr Josselin POU CET, conseillé en énergie partagé du Gal Sud Mayenne de mettre en place une chaufferie bois et un réseau chaleur afin de desservir le nouveau bâtiment de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement ainsi que les bâtiments suivants, dont certains présentent des modes de chauffage anciens, qui devront bientôt être renouvelés :

- L'accueil périscolaire,
- Le restaurant scolaire,
- La mairie,
- La salle des Fêtes.

Le montant total des travaux est estimé à 127 480.76 €

Vu la délibération N° 18-10-090 portant sur l'estimation et les demandes de subventions suite au projet de construction d'un Accueil de Loisirs Sans Hébergement, en particulier auprès de la Direction Régionale de l'ADEME une subvention au titre du Fonds Chaleur pour un montant de 52 500 €,

DÉPENSES H.T		RECETTES	
Chaudière bois et aménagement	105 000.00 €	ADEME	52 500.00 €
Bâtiment ALSH (5% de 439 615.20 €)	21 980.76 €	Autofinancement	74 980.76 €
Divers frais (Médialex, dématérialisation)	500.00 €		
TOTAL	127 480.76 €	TOTAL	127 480.76 €

Il est proposé de lancer le marché en procédure adaptée le mardi 21 mai 2019 en dématérialisation auprès de la plate-forme Synapse et parution dans le journal auprès de Médialex pour un retour des offres le jeudi 20 juin 2019 à 12 h et ouverture des plis le 21 juin 2019 à 10 H 00.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE le plan de financement tel qu'énoncé ci-dessus,

LANCE le marché en procédure adaptée le mardi 21 mai 2019 en dématérialisation auprès de la plate-forme Synapse et parution dans le journal local Ouest-France,

DÉCIDE le retour des offres le 20 juin 2019 à 12 h pour une ouverture des plis le 21 juin 2019 à 10 h 00.

DONNE tout pouvoir à Mr le maire, pour effectuer toutes démarches et signer toutes pièces afférentes au présent dossier.

N° 19-05-035 SUBVENTION ASSOCIATION AGL LAIGNÉ FOOTBALL.

Mr le Maire expose que l'AGL Laigné Football sollicite une aide de la commune à la prise en charge de l'emploi mutualisé Laigné/Loigné de Mr Romain COQUEREAU, entraîneur professionnel, sur une base de 10 h hebdomadaire concernant la saison 2018/2019 du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019. Le Club n'ayant pas eu toutes les subventions sollicitées, la participation financière demandée s'élève à 2 821 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉCIDE de verser à l'AGL Laigné Football une aide financière à la prise en charge de l'emploi mutualisé d'un montant de 2 821 €.

AUTORISE M. le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

N° 19-05-036 LOCATION SALLE DES SPORTS.

Mr le Maire expose que tous les mardis soir de chaque semaine, Mr VIOT Jean-Charles, auto-entrepreneur, dispose de la salle des sports ainsi que des espaces extérieures de la collectivité (terrain multi-sports et foot) et propose du « Training Compagnie » à ses adhérents.

Il est proposé de facturer à Mr VIOT Jean-Charles, la location de la salle des sports qui englobe les frais annexes d'eau, électricité, chauffage, etc....

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

PROPOSE à Mr VIOT Jean-Charles, auto-entrepreneur, une convention et un contrat de location de la salle des sports,

DÉCIDE de facturer à Mr VIOT Jean-Charles, 8 € chaque heure d'utilisation de la salle des sports.

N° 19-05-037 DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 DU BUDGET COMMUNAL.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **autorise** les modifications suivantes sur le budget communal en cours :

Fonctionnement dépenses :

- Chapitre 12 - C/6228 - Divers	- 5 500.00 €
- Chapitre 11 – C/6228 - Divers	+ 5 500.00 €
- C/042-6811 – Dotations aux amortissements	- 846.70 €
- C/022 – Dépenses imprévues	+ 796.70 €

Fonctionnement recettes :

- C/775 – produits cessions d'immobilisations	- 50.00 €
---	-----------

N° 19-05-038 AVENANT N° 1 A LA MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE AU PROJET DE CONSTRUCTION D'UN BATIMENT ALSH.

M. le maire rappelle que par délibération N° 18-09-080 du 17/09/2018, le conseil municipal a décidé d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre concernant la construction d'un bâtiment d'Accueil de Loisirs Sans Hébergement à la Sarl Laurence CROSLARD, architecte de Rennes (35100) et l'entreprise Interfaces 3D, bureau d'étude pour un montant total de 28 500 € H.T et soit 34 200 € TTC.

Il est présenté par le groupement Interfaces 3D/Laurence CROSLARD Architecture Urbanisme, un devis de modification du projet initial, de dépôt d'un nouveau permis de construire, de refaire le dossier de consultation des entreprises, de l'assistance au dépouillement et l'analyse des offres non prévues au marché de base, soit une plus-value de **8 400 € HT**, soit 10 080 € TTC,

Il est proposé d'émettre un avenant à la mission de maîtrise d'œuvre passé avec le groupement Interfaces 3D/Laurence CROSLARD Architecture Urbanisme d'un montant de **8 400.00 € HT**, soit 10 080 € TTC,

Montant initial du marché :

Marché de base HT	28 500.00 €
TVA 20 %	5 700.00 €
MONTANT TTC	34 200.00 €

Montant de l'avenant :

Montant HT	8 400.00 €
TVA 20 %	1 680.00 €
Montant TTC	10 080.00 €

Nouveau montant du marché :

Montant HT	36 900.00 €
TVA 20 %	7 380.00 €
Montant TTC	44 280.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

AUTORISE M. le Maire à signer l'**avenant N° 1 en plus-value** au marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un bâtiment ALSH, à la Sarl Laurence CROSLARD, architecte de Rennes (35100) et l'entreprise Interfaces 3D, bureau d'étude de Château-Gontier (53200) pour un montant total de **36 900 € H.T.**

Questions diverses :

- **Commission urbanisme** : Il est proposé d'effectuer une demande auprès de la Préfecture sur une modification d'orientation d'une parcelle en centre bourg actuellement en zone naturelle en zone constructible. Ce projet aurait pour but de proposer un futur lotissement avec accès piéton entre les lotissements de la Héronnière et le centre bourg.

- Local 4 rue de Bretagne : 3 demandes sont actuellement en cours. Propositions d'achat et locations.

- **Commission communication - animations** : Site internet : en attente d'autres propositions.

- Pique-nique des bénévoles : le dimanche 16 juin à Ampoigné.

- Argent de poche : une réunion de présentation a eu lieu le samedi 10 mai. Les dossiers d'inscription ont été remis aux jeunes présents.

- Réunion publique : elle aura lieu le mardi 4 juin à 20 h 15 à Ampoigné. Points sur les sujets à présenter.

- Focus : il est proposé, début octobre, une exposition de cartes postales des communes et la présentation du focus de Prée-d'Anjou.

- Les bibliothèques de Prée-d'Anjou expose en juin « premiers printemps », sur les thèmes de la nature, les saisons et les cinq sens. Ces panneaux seront à découvrir autour des écoles. Cette exposition est prêtée par la Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier.

- Fleurissement : Une visite technique aura lieu le mardi 9 juillet à 11 h 30 pour le maintien du label 2 fleurs.

- **Commission Ressources Humaines** : Il est proposé une étude sur le ménage des bâtiments communaux, soit par une entreprise privée, soit par un agent pour une éventuelle réorganisation des services suite aux arrêts de maladie et départ en retraite.

Les entretiens professionnels sont programmés pour chaque agent.

La commission travail sur le RIFSEEP, refonte des indemnités des agents sur différents critères à mettre en place et doit être validé par le Comité Technique auprès du Centre de Gestion. Il est proposé de l'appliquer au 1^{er} janvier 2020.

PROCHAINES RÉUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL LE MERCREDI 3 JUILLET 2019 à 20 H 15

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23 H 45 mn.

ÉMARGEMENT DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

Nom des conseillers municipaux	Prénom des conseillers municipaux	Signature
GUILAUMÉ	Serge	
JAILLIER	Dominique	
SAUVÉ	Philippe	
LOINARD	Magali	
LECLERC	Anne-Pascale	

LETARD	Gérard	
GAUTHIER	Denis	Absent excusé
RAIMBAULT	Mickaël	Absent excusé
DRAPEAU	Isabelle	
PINSON	Aurélie	
AUDEBERT	Jean-Pierre	Absent excusé
GIFFARD	Etienne	Absent excusé
LABBE	Véronique	
TOUEILLE	Bertrand	
MOURIN	Mickaël	Absent excusé
MORILLON	Fanny	
CHAUVEAU	Alain	
MARCHAND	Stéphane	
GUILLET	Olivier	
CHRÉTIEN	Patrice	
REILLON	Gwénaëlle	Absente excusée
BROSSIER	Aurélie	Absente excusée
PINEAU	Gaël	